



**Déclaration du Collectif Sécurité sociale FNPOS CGT
lors du rassemblement devant l'UCANSS et
de la RPN « Salaire » du lundi 13 décembre 2021**

Depuis 11 ans, les salariés de la sécu subissent l'inflation sans voir augmenter leur salaire. Pire, le gel des salaires a entraîné une perte de 33 000 € pour un niveau 3 du fait de l'inflation. Cela représente un an et demi de travail gratuit. Ce n'est pas, la seule attribution de 0,5% en 2017 qui a amélioré leur situation. Il est d'ailleurs inacceptable que de nombreux agents de la Sécu soient bénéficiaires de la prime d'activité.

Les mesures liées à la classification ne sont pas là pour compenser l'augmentation du coût de la vie, c'est pourquoi les salariés de la Sécurité sociale, mobilisés en masse, réclament une augmentation immédiate de la valeur du point. La FNPOS CGT revendique l'augmentation de la valeur du point à 10 € justifiée par le gel imposé depuis une décennie et l'inflation cumulée.

Il est inutile de nous renvoyer la responsabilité de votre échec des négociations sur la classification, tous les salariés refusent vos miettes. Aujourd'hui, ils ne se contenteront pas d'une mesurette.

Nous rappelons, à l'UCANSS, qu'année après année, l'intégralité des crédits n'est pas consommée. Il en est de même pour l'intéressement provisionné. De plus, nous constatons ces dernières années que la tutelle est prête à lâcher des moyens pour de nouvelles missions ou augmenter les salaires de certains salariés de la Sécu dans le cadre du Ségur. Les Caisses Nationales, quant à elles, utilisent des réserves engrangées sur le dos des salariés en place, pour mener avec zèle les missions demandées.

La FNPOS CGT dénonce la mise en place d'une RMPP pluriannuelle. En effet, elle est détachée de toute réalité.

La FNPOS CGT exige une augmentation dès aujourd'hui de la valeur du point, seule solution pour augmenter les salaires de tous.

Le 1er octobre 2021, le Smic a augmenté de 2,2% et les prévisions annoncent 0,6 % supplémentaire au 1^{er} janvier 2022, montrant ainsi que l'inflation est en tendance durablement à la hausse.

C'est maintenant 3 niveaux sur 4 ? chez les employés ? qui basculent en dessous du smic. Seule l'augmentation annuelle de la valeur du point rendra les emplois de la Sécurité sociale attractifs.

Dans ce contexte, il serait inacceptable qu'il n'y ait rien d'envisagé pour tous les salariés de la Sécurité sociale !

En plus de l'augmentation de la valeur du point, la FNPOS CGT revendique la revalorisation de l'ensemble des niveaux d'embauche, sans oublier la revalorisation d'autant, des niveaux de qualification du personnel en place. C'est pourquoi, elle réitère sa proposition d'utiliser la fameuse enveloppe de 80 millions fléchée pour la classification, afin de rehausser l'ensemble des coefficients d'embauche (soit 5 points pour tous) !

L'employeur dit vouloir rendre l'emploi attractif dans la Sécurité sociale mais refuse d'admettre que l'attractivité et la reconnaissance se manifestent par une grille de salaire qui démarre au-dessus du SMIC dès le 1^{er} niveau et qui suit son évolution, associée à une augmentation annuelle de la valeur du point.

Aujourd'hui, 13 décembre, s'il était encore nécessaire, nous vous informons que les salariés sont massivement mobilisés, avec des taux de grévistes importants, de nombreux accueils sont fermés, des rassemblements devant les caisses sont organisés sur tout le territoire, mouvement relayé par la presse. D'ailleurs, si vous le souhaitez Monsieur LE MAY, nous vous invitons à venir dans la rue avec nous pour discuter avec les salariés rassemblés devant l'UCANSS.

Vous entendrez, alors, que TOUS les salariés exigent l'augmentation de la valeur du point, et ce ne sont pas les primes pour les bas salaires, dont le but est d'apaiser les tensions, d'acheter la paix sociale ou de remplir votre obligation légale, qui apaiseront leur colère !

Augmenter la valeur du point à 10 € est une urgence !

La FNPOS CGT exige :

- **Une enveloppe supplémentaire fléchée immédiatement pour l'augmentation de la valeur du point à 10 €,**
- **Une RMPP qui prévoit chaque année une part dédiée à l'augmentation de la valeur du point. Enfin, l'ouverture d'une négociation sur une classification qui réponde aux exigences des salariés de la Sécurité sociale avec une enveloppe plus conséquente.**

Paris, le 13 décembre 2021